



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Manche
 Commune de POILLEY sur le Homme - 50220

**COMPTE-RENDU
 des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du lundi 12 juillet 2021

Nombre de conseillers
 en exercice : 15

Date de convocation :
 5 juillet 2021
 Date d'affichage :
 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 juillet à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.
Membres présents : 11 > VIEL Pierre-Michel, Maire, VALLET Sylvie, GAZEAU Chantal, SAVONA André, Adjoint, BOURGEOIS Ericka, DUVAL Sarah, PAUTRET Hervé, DATIN Philippe, DECOENE Bernard, FAROUAULT Yvon, JACQUETTE Romain.
Membre représenté : 3> JOUIN Stéphane (pouvoir à André SAVONA, GUESDON Sébastien (pouvoir à Ericka BOURGEOIS), BOSSARD David (pouvoir à Chantal GAZEAU).
Membre absent : 1> GUESNON Magalie.
Secrétaire : GAZEAU Chantal

Le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2021, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Modification du temps de travail d'un agent employé à l'école : (délib 2021-29)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique titulaire employé aux écoles a demandé la réduction de son temps de travail, à compter du 1^{er} Septembre 2021, de 31h30 à 29h00 pour convenances personnelles.

Considérant que la modification du nombre d'heures est inférieure à 10 % de la durée initiale et que l'agent ne perd pas le bénéfice de son affiliation à la CNRACL, Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la demande. Les heures non effectuées seront attribuées, avec leur accord, à deux agents employés à temps non complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) décide de porter le temps de travail hebdomadaire de 31h30 à 29h00 à compter du 1^{er} septembre 2021 pour ce poste d'adjoint technique employé aux écoles.

Demande de participation à la scolarité (ULIS)

L'Ecole Ste-Marie/St-Joseph scolarise un enfant résidant à Poilley dans le dispositif ULIS et sollicite la contribution obligatoire aux dépenses de fonctionnement pour cet élève. Le Conseil Municipal souhaite connaître l'adresse de l'élève et la classe fréquentée avant de s'acquitter de la participation demandée.

Rentrée scolaire 2021-2022

- Tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 (délib 2021-30)

M. le Maire rappelle que les tarifs de la cantine scolaire n'ont pas été augmentés l'année dernière et s'établissent ainsi :

- Cantine enfant : 3.60 €
- Cantine adulte : 7.20 €

M. le Maire propose de conserver ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022, dans le but d'uniformiser le tarif des cantines des communes du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) :

DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2021/2022, le tarif de la cantine à 3,60 € pour les enfants et à 7,20 € pour les adultes.

Etude des devis pour un projet d'escalier de secours classe à l'étage (sécurité) et des travaux complémentaires rattachés (maçonnerie, menuiserie...)

Considérant que la classe à l'étage ne sera plus utilisée à la rentrée de septembre, les travaux pour un montant de 10 042 € HT ne seront pas réalisés.

Modification porte arrière de la cantine

Pour éviter les risques d'accident, la porte arrière de la cantine sera modifiée par la mise en place d'un hublot, d'un ferme-porte, d'un anti pince doigt et d'un joint brosse en bas de porte.

Présentation de l'esquisse de l'aménagement du centre bourg par André SAVONA

Quelques modifications mineures sont à prévoir par rapport à la proposition reçue. André SAVONA transmettra à Mr GUERIN, responsable ingénierie au département, les différents commentaires. Un avant-projet sommaire sera établi pour une prise de décision sur la suite à donner au projet.

Projet de remplacement des chaudières à l'école et à la Mairie (délib 2021-31)

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard DECOENE, membre du groupe de travail « Energie » qui intervient sur le besoin de remplacer les chaudières fuel à l'école et à la mairie par des chaudières gaz.

Une économie annuelle équivalant à 1260 litres de fuel pourrait être réalisée, hors subvention, à laquelle s'ajouterait la prime CEE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ces travaux et de l'autoriser à procéder à la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'accord de subvention des services préfectoraux et autorise M. le Maire à procéder à la demande de subvention auprès de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

- Livre d'art / Le Mont-Saint-Michel : Sylvie VALLET donne lecture du courrier de la CAMSMN qui propose aux communes un ouvrage photographique d'Art portant sur le Mont Saint Michel et sa Baie. Ce beau livre pourrait être offert aux jeunes couples lors des mariages célébrés à POILLEY. Le Conseil Municipal décide d'acheter 10 livres.
- Défibrillateur : référent Philippe DATIN.
- Subventions 2021 : un courrier de remerciements a été reçu du Président des Joggeurs de Ducey (Yannick MARCHAND) et du Président de l'ACPP (Roland GARDIN).
- Mr le Maire remercie Yvon FAROUAULT pour le terrassement réalisé devant Tiny House destiné au stationnement des engins de chantier ou gros véhicules de livraison.
- Il remercie également les assesseurs qui ont tenu les bureaux de vote lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin dernier.